

REGLEMENT FLOAT TUBE ETANG DU TROU DU GOLF 2023

La pêche en float tube est autorisée sur l'étang de la Dore deux week-end par mois suivant le calendrier ci-dessous et sur réservation.

Mise à l'eau

Les float tube doivent être mis à l'eau en un seul point bien déterminé : poste carliste N°1

Zone de pêche

La zone accessible à la pêche en float tube sur tout de l'étang sauf proximité parc aquatique (20 mètres) .

Carte de pêche

Seules les cartes énumérées ci-dessous permettent de pratiquer la pêche en float tube :

- Carte Interfédérale
- Carte Personne Majeure
- Carte Découverte femme
- Carte Personne Mineure
- Carte Découverte moins de 12 ans
- Carte hebdomadaire

La carte journalière et la carte ville de Thiers ne sont pas valable

Mode de pêche

Seule la pêche aux leurres sera autorisée en NO KILL.
L'épuisette est recommandée. La gaffe est interdite

Réservation

Pas plus de 5 float tube en même temps sur l'étang
Réservation uniquement par SMS au 06.63.10.77.55 – attendre l'accord par retour de SMS

Sécurité

L'AAPPMA recommande le port du gilet de sauvetage et ne saurait en aucun cas engager sa responsabilité en cas d'accident

Date

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
06/05 et 07/05 13/05 et 14/05	03/06 et 04/06 10/06 et 11/06	Période estivale	Période estivale	Période estivale
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE		JANVIER 2024
07 /10 et 08/10 14/10 et 15/10	04/11 et 05/11 11/11 et 12/11	02/12 et 03/12 09/12 et 10/10		06/01 et 07/01 13/01/14/01

Le Président

AAPPMA COURPIERE-THIERS
La Protectrice de la Moyenne Dore